

## FRANCÉS

### EXERCICE DU DROIT D'ANNULATION

*Demande de suppression de données personnelles faisant l'objet d'un traitement inclus dans un fichier.*

### DONNÉES DU RESPONSABLE DU DOSSIER OU DU TRAITEMENT

*L'entité MANAGEMENT OF THERMOPLASTICS, S.L domiciliée à CTRA. LA MARINA (CV.853), KM 7, P2 N ° 163 LA HOYA de 03294 - ELCHE, d'ALICANTE avec CIF B03416765.*

### DONNÉES DE L'INTÉRÊT

*Mr/Mme ....., avec adresse dans la rue ..... non ....., Localité ....., Province ..... CP ..... .. avec Identité ....., dont la copie est jointe, par le biais de cet écrit, il exerce le droit d'annulation, conformément à la aux dispositions de l'article 16 de la loi organique 15/1999 du 13 décembre sur la protection des données personnelles, aux articles 15 et 16 du décret royal 1332/94 du 20 juin, par lequel développer certains aspects de la loi organique 5/1992 du 29 octobre, en vigueur en vertu de la troisième disposition transitoire de la loi organique 15/1999 précitée, et de la troisième norme de l'instruction 1/1998 du 19 janvier concernant l'exercice des droits d'accès, de rectification et d'annulation, et par conséquent, il demande:*

*DONNÉES DU REPRÉSENTANT JURIDIQUE (dans le cas où l'intéressé est en situation de handicap ou mineur).*

*Mr/Mme ..... d'âge légal, avec adresse dans la rue ..... non .... .., Localisation ....., Province ..... CP ..... Communauté autonome ..... avec Identité ....., qui est accompagnée d'une photocopie, au moyen de cette lettre, au nom de la personne mentionnée ci-dessus, accrédité auprès de le pouvoir attaché.*

### DEMANDE

*Qu'il est convenu d'annuler les données personnelles sur lesquelles le droit est exercé, à faire dans un délai de dix jours à compter de la collecte de cette demande, et que informez-moi par écrit du résultat de l'annulation pratiquée. Que, dans le cas où il est convenu dans un délai de dix jours qu'il ne convient pas d'accepter totalement ou partiellement les annulations proposées, je devrais être informé par écrit, afin de demander la protection de l'Agence espagnole de protection des données, en vertu de l'article 18 de la loi organique 15/1999 précitée. Que si les données annulées avaient été préalablement communiquées, la personne responsable du dossier devrait être informée de l'annulation faite afin que cette dernière puisse également apporter les corrections nécessaires afin de respecter le devoir de qualité des données visées à l'article 4 de la la loi organique 15/1999 précitée.*

*À ELCHE, 16/04/2018*

*Signé*

*NOTE: Le Droit d'Annulation consiste en la demande d'annulation d'une donnée inutile ou non pertinente aux fins pour lesquelles elle a été collectée. Les données seront bloquées, c'est-à-dire qu'elles seront identifiées et réservées afin d'empêcher leur traitement.*